

COMPTRE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX

SÉANCE DU 4 JUILLET 2017

Présents : Gérard TAPIN, Anne HÉBERT, René LAMAZURE, Roland LEPUISSANT, Nicole JOUIN, Nathalie HÉLAINE, Maryline MARTIN, Rémi CUCU, David OURRY, Grégory GAY, Patrick POULLAIN, Virginie POISSON, Jean-Marc KUZMIAK.

Absents : Emilie CARDET, Sandra DORLÉANS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Anne HEBERT a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve les comptes rendus du conseil municipal du 29 mai et du 30 juin 2017.

**Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour : signature acte d'engagement de la SOGETI pour la mission d'étude et de diagnostic de l'assainissement collectif.
La demande est acceptée par le Conseil Municipal.**

MISSION D'ETUDE DE DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2017/07/1

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour signer l'acte d'engagement de l'agence SOGETI concernant la mission d'étude de diagnostic du réseau d'assainissement de la station d'épuration communale.

La tranche ferme en deux phases pour un montant de 17 350 €HT, l'option 1 (géoréférencement) d'un montant de 1 750 € HT et l'option 2 (investigations complémentaires) d'un montant de 2 100€ HT. Le montant total de l'étude est de 21 200€ HT.

La subvention de l'agence de l'eau d'un montant de 10 600€ a été accordée pour la mission d'étude de diagnostic.

Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré autorise le Maire à signer l'acte d'engagement de l'agence SOGETI.

ASSAINISSEMENT 2017

Délibération n° 2017/07/2

Afin d'établir les factures d'assainissement il est nécessaire de connaître la consommation d'eau du foyer, la SAUR (distributeur d'eau potable) ne faisant pas de relevé réel avant la fin de l'année n'a pu fournir le listing.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été envoyé aux administrés ayant l'assainissement collectif afin d'effectuer eux-mêmes leur relevé d'eau et par conséquent établir une facture au plus près de la consommation réelle,

Si le relevé n'a pas été communiqué pour le 7 juillet à la mairie la facture sera établie sur la consommation de l'année précédente.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette solution afin d'éviter aux abonnés de recevoir deux factures en 2018 et également d'équilibrer le budget assainissement

STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE OUEST CENTRE MANCHE

Délibération n° 2017/07/3

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 3 octobre 2015 portant création de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche issue de la fusion des Communautés de Communes de La Haye du Puits, de Lessay et de Sèves-Taute, à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 2 février 2017 validant à l'unanimité des votants les compétences de la communauté des communes Côte Ouest Centre Manche,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 mai 2017 approuvant à l'unanimité des votants les statuts de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'approuver les statuts de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

BOULANGERIE

Délibération n° 2017/07/4

Monsieur le Maire propose d'apporter une précision complémentaire à la délibération n°2017/05/11, concernant « une prestation de service évaluée à 1000€ maximum par mois » ce montant est Hors Taxe pour trois mois à compter du 1^{er} juin 2017 et la convention sera renouvelée mois par mois après la période initiale de trois mois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré accepte les modifications à apporter.

LIQUIDATION BOULANGERIE

Délibération n° 2017/07/5

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal de proposer 10 000€ frais compris au mandataire judiciaire pour l'achat du matériel de la boulangerie, afin d'éviter que le commerce ne soit vidé de ses outils de travail.

Monsieur le Maire précise que la Commune se désisterait au profit d'un boulanger, la finalité étant de conserver le commerce.

Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré accepte et autorise Monsieur le Maire à faire cette proposition au mandataire judiciaire.

VENTE DE TERRAINS

Délibération n° 2017/07/6

Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de la SARL TSE d'acheter les 3 parcelles :

- ZR 124 d'une superficie de 6 137m²
- ZR 126 d'une superficie de 2 514 m²
- ZC 89 d'une superficie de 2 918 m²

Cette proposition est de 4 500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à 12 voix pour et 1 abstention la proposition de la SARL TSE.

VENTE DE TERRAIN DU CCAS

Délibération n° 2017/07/7

La parcelle ZB 14 appartenant au CCAS est louée à Monsieur le Curé qui la sous loue à Monsieur Jacky CENIER.

Monsieur l'abbé LÉONARD demande à ne plus être locataire de cette parcelle.

Monsieur Jacky CENIER serait intéressé pour acheter la dite parcelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la vente à 5 000€ net vendeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le prix de vente à 5 000€ et autorise Monsieur le Maire à en faire part à Monsieur et Madame CENIER.

BANQUE ALIMENTAIRE : CONVENTION TRANSPORT COLIS

Délibération n° 2017/07/8

Le Maire donne lecture de la convention de remboursement du transport des colis alimentaire entre le CCAS de Périers et la Commune de Marchésieux à partir du 1^{er} février 2017 pour une durée de 4 ans.

Considérant que le CCAS de Périers accepte d'avancer la participation correspondant aux frais kilométriques du camion de livraison sous réserve que les autres communes participent financièrement.

Les frais engagés seront répartis sur toutes les communes concernées au prorata du nombre d'habitants de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

REMBOURSEMENT ELECTRICITE PAVILLON CHASSE PALET

Délibération n° 2017/07/9

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la somme de 275.00€ versée par l'Association Club House Chasse Palet, cette somme correspond au remboursement de dépenses d'électricité lors des locations aux particuliers pour l'année 2016.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (STMARFEU)

Délibération n° 2017/07/10

Monsieur le Maire propose d'accorder à l'association des parents d'élèves 3 bons d'achats à utiliser à l'épicerie de Feugères pour la tombola de fin d'année scolaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte que la commune offre ces lots à l'APE pour l'organisation de la tombola.

SUBVENTIONS 2017 PERIERS CYCLISME

Délibération n° 2017/07/11

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité

Une subvention pour 2017 au club « Periers Cyclisme » d'un montant de 500€

PARTICIPATION FINANCIERE

Délibération n° 2017/07/12

Dans le cadre des 10 ans de la Médiathèque deux ateliers conte seront animés par ARLEEN THIBAUT (diffuseur C'est-à-dire).

Le syndicat des affaires scolaires prendra à sa charge le coût d'un atelier.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de prendre en charge le coût du deuxième atelier pour les classes de Marchésieux d'un montant de 350€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte que la commune prenne en charge le coût de cet atelier.

LOGEMENTS

Point sur les logements vacants sur la commune :

- Un logement communal de type F3 est à louer rue du Port
- Un logement HLM type F4 4 cité du Prieuré
- Un logement HLM type F4 5 clos de la Mare
- Un logement HLM type F4 3 clos de la Mare

INFORMATIONS DIVERSES :

- Point sur les terrains de la Haiglière : actuellement 3 compromis de signés, 2 permis de construire accordés
- Permis de construire de la salle des fêtes a été déposé dans les différents services instructeurs
- Salle des fêtes refus du sous-préfet pour le contrat de territoire
- Ecole : perte de 7 – 8 élèves à la rentrée prochaine, maintien du rythme scolaire et NAP pour 2017/2018
- Barrière canadienne : Groupama peut aider à hauteur de 200€ le coût est de 1 884€ le dossier est donc en attente, cependant il pourrait peut-être remplir les conditions pour bénéficier des amendes de police
- Entretien des chemins de randonnée, la commune attend la réponse de la Communauté de Communes
- Pétition chiens bruyants au Bosq
- Demande de Monsieur GAY d'organiser une réunion avec les 3 maires suite aux difficultés de fonctionnement de la cantine de Feugères
- Constitution d'un groupe de travail pour organiser la mise en place d'une action « attractivité de Marchésieux » responsable Anne HEBERT.